

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 FEVRIER 2023

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 21 Février 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33 **Présents** : 29

Étaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, DERUELLE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Madame ATTEN (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Monsieur DUCHEMIN (*pouvoir à Monsieur CHERRIER*), Madame GAJDA (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – COMPTE RENDU.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

En application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal, j'ai pris les décisions suivantes :

23 Novembre 2022 – N° 2022-187/D.E. (*Développement économique*)

Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, à savoir : Place Wilson avec Madame MESSORI Carmen, gérante de la friterie « *Snack Burger Frite* ». Cette convention est conclue pour un montant de 5,54 € HT le m²/mois jusqu'au 31 décembre 2023.

La convention pourra être reconduite à condition que Madame MESSORI réponde au nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt concernant l'installation de Commerces Ambulants d'Alimentation/Friteries prévu courant 2023.

25 Novembre 2022 – N° 2022-189/P.E.J.S (*Pôle Enfance, Jeunesse, Séniors*)

Signature d'un contrat avec l'orchestre « *FCM ANIMATIONS* », représenté par Monsieur DANQUOINS situé à BERGUES (59380) qui assurera l'animation musicale du thé dansant du Dimanche 11 Décembre 2022.

Le coût global de ce contrat s'élève à **890 € TTC**.

2 Décembre 2022 – N° 2022-192/D.E. (*Direction de l'Éducation*)

Versement du montant de la contribution communale à la scolarité des enfants résidant sur le territoire de la commune de Denain et scolarisés au sein de l'établissement d'enseignement privé sous contrat Jean-Paul II pour l'année scolaire 2021-2022, calculé sur la base des dépenses de fonctionnement relatives à l'externat des écoles publiques correspondantes à partir des données du Compte Administratif de l'exercice budgétaire 2021, fixé à 924,98 € par élève scolarisé à l'école maternelle et à 290,71 € par élève scolarisé à l'école élémentaire.

.../...

12 Décembre 2022 – N° 2022-194/CP (Commande Publique)

Signature d'un marché pour des travaux de mobilier urbain, de signalisation et d'aménagement routier – Lot 1 : Mobilier urbain de voirie avec la Société SIGNATURE SAS située à ARMENTIÈRES (59280).

Le montant total des prestations du marché est compris entre un minimum et un maximum sur toute la durée de l'accord cadre comme suit :

- Montant minimum : 15 000 € HT
- Montant maximum : 450 000 € HT

Le marché prendra effet à compter de sa notification pour une période d'un an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction dans la limite de 4 ans.

12 Décembre 2022 – N° 2022-195/CP (Commande Publique)

Signature d'un marché pour des travaux de mobilier urbain, de signalisation et d'aménagement routier – Lot 2 : Signalisation verticale, horizontale et aménagement routier avec la Société SIGNATURE SAS située à ARMENTIÈRES (59280).

Le montant total des prestations du marché est compris entre un minimum et maximum sur toute la durée de l'accord cadre comme suit :

- Montant minimum : 15 000 € HT
- Montant maximum : 200 000 € HT

Le marché prendra effet à compter de sa notification pour une période d'un an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction dans la limite de 4 ans.

15 Décembre 2022 – N° 2022-196/Sports

Signature d'une convention d'occupation temporaire du Stade Bayard avec le club omnisports Hainaut ASPTT – section sportive Hainaut ASPTT Denain Football et l'association U.S. Denain foot adapté. Cette convention est conclue à titre gratuit pour une durée de trois ans. A l'issue de la période de trois ans, la convention pourra être reconduite sur demande écrite de l'utilisateur au plus tard deux mois avant la date de fin de la convention par période de trois ans faute de renonciation par l'une ou l'autre des parties dans un délai de deux mois précédent la date anniversaire de notification de la convention initiale.

16 Décembre 2022 – N° 2022-198/CP (Commande Publique)

Signature d'un marché pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des marchés de télécommunications avec la Société C-ISOP située à VILLEURBANNE (69100).

Le montant des prestations hors option de la consultation est fixé à 7 006,50 € HT soit 8 407,80 € TTC. L'option « Assistance supplémentaire de 3 mois » a été retenue pour un montant de 637,00 € HT soit **764,40 € TTC**. Le montant total du marché est fixé à 7 643,50 € soit **9 172,20 € TTC**. Le montant d'une réunion de travail sur place en Mairie est de 787,00 € HT soit **944,40 € TTC**. Le montant d'une réunion par visioconférence est de 687,00 € HT soit **824,40 € TTC**.

Le marché prendra effet à compter de sa notification jusqu'à la notification des prochains marchés de télécommunications plus 3 mois (*plus 3 mois supplémentaires car option retenue par le Pouvoir Adjudicateur*).

20 Décembre 2022 – N° 2022-199/D.E. (Direction de l'Education)

Signature d'un nouveau contrat avec la Société MAILFINANCE située à NANTERRE (92747) pour la location d'une machine mise sous pli DS-40i Silver Standard.

Le montant annuel de la location de la machine sera de 3 199,54 € HT. Le montant mensuel des frais de gestion sera de 2,00 € HT soit 24 € HT par année de contrat.

2 Janvier 2023 – N° 2023-03/CP (Commande Publique)

Signature d'un marché pour le renouvellement du système de radiocommunication pour le service de Police Municipale de la Ville avec la Société SAS ICOM France située à TOULOUSE (31505).

Le montant total des prestations du marché est compris entre un minimum et un maximum par année de marché comme suit :

- Montant minimum annuel : 200 € HT.
- Montant maximum annuel : 10 000 € HT.

Le marché prendra effet à compter de sa notification pour une période d'un an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

3 Janvier 2023 – N° 2023-4/P.E.J.S. (Pôle Enfance, Jeunesse, Séniors)

Signature d'un contrat avec l'orchestre « OSMOSE », représenté par Monsieur VERDI situé à MARCINELLE (6001) (Belgique) qui assurera l'animation musicale du thé dansant du Dimanche 8 Janvier 2023.

Le coût global de ce contrat s'élève à **450 € TTC**.

3 Janvier 2023 – N° 2023-5/P.E.J.S. (Pôle Enfance, Jeunesse, Séniors)

Signature d'un devis pour l'abonnement au service Mygeotraceur, utilisé par le Pôle Enfance Jeunesse Séniors, avec la Société GEONATIVE située à LILLE (59000).

Ce service couvrira l'année 2023.

Abonnement annuel aux services MYGEOTRACEUR : 288 € HT/an soit **345,60 € TTC/an**.

9 Janvier 2023 – N° 2023-6/CP (Commande Publique)

Signature d'un contrat d'assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurance pour la Ville de Denain avec la Société ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES située à PARIS (78008).

Le montant de la prestation est de 2 800,00 € HT soit **3 360,00 € TTC**. Les paiements sont échelonnés comme suit : un premier paiement à la remise du cahier des charges à hauteur de 50 % du montant total, un second paiement après analyse des offres à hauteur de 50 % du montant total.

Le contrat est conclu pour toute la durée des prestations.

9 Janvier 2023 – N° 2023-07/CP (Commande Publique)

Signature d'un marché pour les opérations de débouchage, vidange, curage et nettoyage des réseaux d'assainissement dans les bâtiments communaux de la Ville de Denain avec la Société SARP OSIS NORD SAS située à GONFREVILLE L'ORCHER (76700).

Le montant total annuel de la consultation est fixé comme suit :

- Montant minimum annuel : 2 000 € HT.
- Montant maximum annuel : 12 000 € HT.

Le marché prendra effet à compter de sa notification pour une période d'un an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction dans la limite de trois ans.

10 Janvier 2023 – N° 2023-8/Culturel

Signature des contrats et autre document avec l'Association « SOUL'N'SPIRIT » située à AULNOYE AYMERIES (59620) pour l'organisation du concert « **THE SHOW** », le Vendredi 20 Janvier 2023 à 20h30, au Théâtre.

Le coût du cachet (hors frais annexes) s'élève à 1 000 € TTC.

Tarif unique : 5 €.

10 Janvier 2023 – N° 2023-9/Culturel

Signature des contrats et autre document relatifs aux manifestations suivantes :

- le Samedi 28 Janvier 2023 à 20h00 au Théâtre : « **Les Hypnotiseurs** » : spectacle proposé par la Société « DH MANAGEMENT » située à REIMS (51110).

Tarif : 20 €.

- le Vendredi 3 Février 2023 à 20h00 au Théâtre : « **La Belle au bois dormant** » : spectacle proposé par la Société « NP PRODUCTIONS » située à SENS (89100). Les places seront vendues par le producteur au tarif de **40 €** et **30 €** (hors marge revendeurs).

- le Vendredi 10 Mars 2023 à 20h00 au Théâtre : « **Ballet National de Pologne Slask** » : spectacle proposé par la Société « NP PRODUCTIONS » située à SENS (89100). Les places seront vendues par le producteur au tarif de **35 €** et **28 €** (hors marge revendeurs).

10 Janvier 2023 – N° 2023-10/Culturel

Un système de billetterie informatique a été mis en place au sein du théâtre pour gérer la vente des billets aux spectateurs. Dans ce cadre, il revient à la ville d'assurer :

- la maintenance et le renouvellement de licence du logiciel chaque année pour un montant de 1 500 € H.T. Pour l'année 2023 et la mise à disposition et la maintenance de Digonline chaque année pour un montant de 2 300 € H.T. Pour l'année 2023, auprès de la Société DIGITICK.

13 Janvier 2023 – N° 2023-12/CP (Commande Publique)

Signature d'un contrat avec la Société BUREAU VERITAS EXPLOITATION située à VALENCIENNES (59300) relatif aux vérifications réglementaires dans différents bâtiments.

Le montant total de la prestation est de 15 450,86 € H.T. Soit **18 541,03 € TTC**. La vacation supplémentaire d'une journée est de 900 € H.T. Et la vacation supplémentaire d'une demi-journée est de 450 € H.T.

Le contrat prendra effet à compter de sa notification jusqu'à la remise des rapports d'intervention.

16 Janvier 2023 – N° 2023-13/CP (Commande Publique)

Signature d'un contrat portant sur l'assistance juridique de la commune de Denain et la représentation en justice dans l'ensemble du domaine des droits des collectivités avec le Cabinet Oppidum Avocats pris en la personne de l'avocat associé Maître Isabelle BEGUIN dont le siège social se situe à PARIS (75014).

Le montant du taux horaire est fixé à un minimum de 160 € H.T. Et les autres prix sont fixés selon la convention d'honoraire, le montant de l'ensemble de la prestation ne pourra excéder un montant de 39 000 € H.T./an.

Le marché prend effet à compter de sa notification, pour une durée d'une année, il ne pourra être reconduit sans la conclusion d'une nouvelle convention au préalable.

24 Janvier 2023 – N° 2023-16/P.E.J.S. (Pôle Enfance, Jeunesse, Séniors)

Signature d'un contrat avec l'orchestre « FCM ANIMATIONS », représenté par Monsieur DANQUOINS situé à BERGUES (59380) qui assurera l'animation du thé dansant du Dimanche 12 Février 2023.

Le coût global de ce contrat s'élève à 890 € TTC.

30 Janvier 2023 – N° 2023-17/CP (Commande Publique)

Signature d'un contrat d'hébergement et d'infogérance du site internet de la Ville de Denain avec la Société AYALINE située à CHASSENEUIL-DU-POITOU (86360).

Le montant annuel de l'hébergement et de l'infogérance est de 1 200 € HT soit 1 440 € TTC. Ce tarif est ferme pour la durée du contrat.

Le contrat prendra effet à compter du 18 Février 2023 pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois dans la limite de 4 ans.

30 Janvier 2023 – N° 2023-18/CP (Commande Publique)

Signature d'un contrat de maintenance du site internet de la Ville de Denain avec la Société AYALINE située à CHASSENEUIL-DU-POITOU (86360).

Le montant annuel de la maintenance corrective et support de 2ème niveau est de 750,00 € HT par an, soit **900 € TTC** par an. Le montant de la maintenance préventive, adaptative ou évolutive, sur devis, est de 550,00 € HT soit **660 € TTC** sur la base d'un tarif journalier unique (ou 68,75 € HT par heure, soit **82,50 € TTC par heure**). Ces tarifs sont fermes pour la durée du contrat.

Le contrat prendra effet à compter du 18 Février 2023 pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois dans la limite de 4 ans.

1^{er} Février 2023 – N° 2023-19/CP (Commande Publique)

Signature d'un marché d'assistance technique pour le marché « *Fourniture de denrées alimentaires pour les services de restauration de la ville* » avec la Société CUISSON EXPERTISE située à ARPAJON SUR CERRE (15130).

Le montant total des prestations du marché est de **25 000 € TTC**. Une première facturation à hauteur de 50 % aura lieu après la remise du DCE définitif. La facturation du solde aura lieu après la présentation du classement des offres et la commission d'appel d'offre du marché.

Le marché se déroulera courant de l'année 2023.

2 Février 2023 – N° 2023-20/Culturel

Signature des contrats et autres documents relatifs à l'organisation de la manifestation suivante :

- le Vendredi 17 Février 2023 à 20h30, au Théâtre : « *GMO3* » : concert proposé par l'association « *Pierrecharletngmo3* » située à HAULCHIN (59121), dans le cadre des vendredis découvertes.

Le coût du cachet (hors frais annexes) s'élève à 1 000 € TTC.

2 Février 2023 – N° 2023-21/Culturel

Signature des contrats et autres documents relatifs à l'organisation des manifestations suivantes :

- le Dimanche 12 Mars 2023 à 16h00, au Théâtre : « *Ciné-concert de l'harmonie* » : concert proposé par l'Harmonie Batterie Fanfare de Denain située à DENAIN (59220).

Tarifs : 10 € (hors marges revendeurs) et gratuit pour les moins de 10 ans.

Les recettes à provenir de la billetterie seront perçues par l'association et une participation financière de la Ville au cachet artistique, d'un montant de 500 € sera versée à l'Harmonie Batterie Fanfare de Denain.

- le Vendredi 24 Mars 2023 à 20h00, au Théâtre : « *ROCH VOISINE* » : spectacle proposé par la Société « *LE BUREAU DES SPECTACLES* » située à LILLE (59000).

Tarif unique de 43 € (hors marges revendeurs).

Les recettes à provenir de la billetterie seront perçues par la société et une participation financière de la Ville au cachet artistique, d'un montant de 5 000 € sera versée à la Société « *LE BUREAU DES SPECTACLES* »

2 Février 2023 – N° 2023-22/Culturel

Signature des contrats et autres documents relatifs à l'organisation du Festival Metal : « *IN THEATRUM DENONIUM ACT 7* », le Samedi 4 Mars 2023 à partir de 17h45, au Théâtre. Ce festival est proposé par l'association « *Nord Forge* » située à DENAIN (59220).

Tarif plein : 25 €.

Tarif réduit : 22 €.

Les recettes à provenir de la billetterie seront perçues par l'association Nord Forge.

.../...

2 Février 2023 – N° 2023-25/CP/FI (Commande Publique/Financier)

Signature d'une modification de marché avec la Société PROLAIDIS, titulaire du marché n° 2019/66 : Fourniture de denrées alimentaires pour les services de restauration de la Ville – Lot 3 : Produits laitiers et avicoles.

Cette décision prend acte d'une modification de la formule de révision prévue au marché.

Cette modification de marché prend effet à compter de sa notification jusqu'au rétablissement des marchés de matières premières, les clauses du marché initial restent inchangées.

9 Février 2023 – N° 2023-27/CP (Commande publique)

Signature d'un marché pour la collecte des déchets issus des nettoyages et balayages, des déchets verts issus des dépôts sauvages avec la Société HAINAUT RECYCLAGE SAS située à DENAIN (59220).

Le montant total des prestations du marché est compris entre un minimum et un maximum comme suit :

- Montant minimum annuel : 20 000 € HT.
- Montant maximum annuel : 100 000 € HT.

Le marché prendra effet à compter du 18 Mars 2023 pour une durée d'un an.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 30 VOIX POUR – 1 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS.

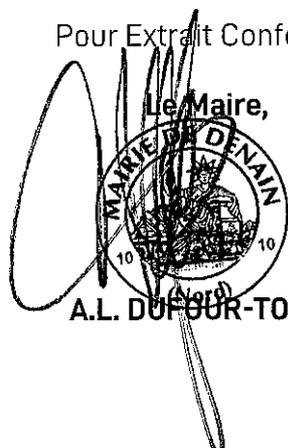
A voté contre : Monsieur TONNEAU.
Se sont abstenus : MM. FEDDAL, DANDOIS.

Le Secrétaire de séance,


T. SANCHEZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,


A.L. DUFOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....